

SANTE

Centre municipal de santé

Financement 2013 du Contrat Local de Santé (CLS) - diagnostic territorial de santé
Convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France

EXPOSE DES MOTIFS

En matière de santé sur leur territoire, les communes peuvent être aidées dans une démarche de diagnostic, et les élus dans leurs prises de décisions, par leur inscription dans un Contrat Local de Santé (CLS) qui décrit la situation sanitaire, économique et sociale ainsi que l'offre de santé du territoire donné.

Ce contrat participe à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social mais également sur les déterminants de la santé (logement, transports, environnement physique, cohésion sociale, etc.).

Le CLS s'appuie sur un diagnostic préalable obligatoire, élaboré par la collectivité territoriale concernée et ses partenaires.

Le document ainsi établi permet aux élus de juger de la pertinence de l'entrée effective de la Commune dans un CLS.

Dans le cadre des activités de santé publique menées par le Centre Municipal de Santé, la Commune a obtenu de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France en 2013 un financement spécifique pour la réalisation de ce diagnostic territorial de santé.

La Commune vient donc de recevoir la convention de financement relative à la réalisation du diagnostic territorial de santé pour un montant total de 20 000 euros.

Parallèlement, l'Agence Régionale de Santé propose d'actualiser l'enquête RIR (Regroupement Implantation Redéploiement Ile-de-France), en direction des libéraux qui date de 2008. L'atelier Santé Ville pourrait aussi recevoir une subvention exceptionnelle pour cette action.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2013 avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France portant sur le financement de ce diagnostic territorial de santé à hauteur de 20 000 euros.

Les recettes en résultant seront prévues au Budget Primitif.

P.J. : convention.

SANTE

Centre municipal de santé

Financement 2013 du Contrat Local de Santé (CLS) - diagnostic territorial de santé

Convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Commune va réaliser un diagnostic territorial de santé aux fins de préfiguration d'un Contrat Local de Santé,

considérant que pour soutenir la réalisation de ce diagnostic, une contribution financière peut être accordée par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

considérant que pour obtenir ces financements, il convient de signer la présente convention d'objectifs et de moyens 2013 proposée par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France pour l'année 2013 permettant de financer un diagnostic territorial de santé mené par le Centre municipal de santé et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les éventuels avenants y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 25 NOVEMBRE 2013

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 NOVEMBRE 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 NOVEMBRE 2013